



# Organisation de la cyberdéfense française

## ANSSI – Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information

- Autorité nationale de sécurité et de défense des systèmes d’information dépendante du Premier ministre
- Placée sous la responsabilité du Secrétaire général de la défense nationale (SGDSN)
- A publié une stratégie nationale et un guide « d’hygiène informatique »



### Ministère de la Défense

#### Etat-major des armées/ cellule cyberdéfense :

- Chaîne de commandement dédiée à la cyberdéfense des systèmes d’information nécessaires à ses missions
- Commandée par un officier général.
- En lien avec les autres entités du ministère impliquées dans les questions cyber : FSSI du ministère, chaîne de protection des SI, autorités qualifiées, DGSIC, DGA etc.

### Ministère de l’Intérieur

#### Gendarmerie nationale :

- Département cybercriminalité du service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD), département informatique et électronique de l’institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN).

#### Police nationale

- Office centrale de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l’information et de la communication (OCLCTIC).

### Ministère des Affaires Etrangères

#### Un cybercoordonateur est mis en place, il est :

- Responsable de la politique étrangère en matière de cybersécurité dans le cadre des relations et négociations internationales

### Autres ministères

#### Un fonctionnaire de la sécurité des systèmes d’information dans chaque Ministère :

- Assiste le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité en matière de sécurité des systèmes d’information (SSI)
  - Est en charge de la réglementation en matière de SSI
- Assure les relations avec l’anssi en matière de SSI

- CALID**  
centre d’analyse et centre opérationnel en lutte informatique défensive
- Bras armé du ministère
  - Echange avec l’ensemble des ministères, le secteur privé et les opérateurs télécom
  - Surveille/détecte/agit sur les réseaux du ministère, les anomalies sur les réseaux et systèmes d’information des ministères, (Exemple : réseaux projetés)
    - Intervient en cas de cyberattaque



« colocalisés pour renforcer leur synergie »

- COSSI**  
centre d’analyse et centre opérationnel de la sécurité des systèmes d’information
- Bras armé de l’ANSSI pour surveiller, détecter, agir sur les systèmes d’information
  - Echange avec l’ensemble des ministères, le secteur privé et les opérateurs télécom
  - Chargé de la réponse interministérielle aux attaques informatiques contre les systèmes d’information de l’Etat et des opérateurs d’importance vitale